

## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 17 juin 2011

Présidence : Jacques Stirnimann, président

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2010
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2010 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de **Fr. 21'044.71**
2. d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2010 de **Fr. 457'700.--**

Maison de commune, Fr. 12'100.-- / Collège des Guébettes, Fr. 195'000.--/  
Collège des Guébettes (toiture), Fr. 12'000.-- / Collège des Guébettes(ascenseur), Fr  
9'500.-- / Terrains (Terrain multi-sports), 15'300.--/ Salle de gymnastique, Fr 187'500.--/  
Epuration (agr. SIEE), Fr. 9'100.-- / Routes (véhicule) Fr 17'200.--

3. d'approuver des attributions aux réserves pour **Fr. 69'958.15**

Après délibération, les comptes communaux 2010 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité, à la commission de gestion et des finances pour l'exercice 2010

l'atteste :

Le Président :  
Jacques Stirnimann

la secrétaire :  
Isabelle Chevalier

La Sarraz, le 17 juin 2011